DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

638/2024

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Défilés de voitures anciennes – Diverses rues
Modification de l'arrêté n° 622/2024 du 16/09/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;
Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la demande de Monsieur THIESSET, Président d'Oméga de Sologne, 12 Rue des Donneaux – 18100 VIERZON ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier les horaires des deux défilés initialement précisés dans l'arrêté n° 622/2024 du 16/09/2024 ;
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation dans diverses rues, afin de permettre deux défilés de 49 voitures anciennes, le samedi 21 septembre 2024 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : Les horaires précisés dans l'article 1 de l'arrêté n° 622/2024 du 16/09/2024 sont modifiés comme suit : 1er défilé de 10h30 à 11h30 et 2eme défilé de 12h30 à 13h30.
Les autres prescriptions de l'arrêté n° 622/2024 du 16/09/2024 sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 18 septembre 2024
Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 19 SEP. 2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 19 SEPT 2024

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Philippe SEGUIN